



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

---

## Analyse des procédures de passation de marchés publics

**Date de l'analyse:**

09.03.2025

**Titre du projet du marché:**

Rénovation de la Grande Salle d'Ollon

**Forme / genre de mise en concurrence:**

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

**ID du projet:**

#11655

**N° de la publication SIMAP:**

#11655-01

**Date de publication SIMAP:**

04.03.2025

**Adjudicateur:**

Commune d'Ollon, Service des bâtiments, Place du Cotterd 1, 1867 Ollon

**Organisateur:**

Doutaz SA, route de Riaz 97, 1630 Bulle, M. Olivier CAIRE, info@doutaz-sa.ch

**Inscription:**

-

**Visite:**

11 et 12/03/2025 entre 09h00 et 11h30 et entre 13h30 et 16h00

**Questions:**

18/03/2025 à 16h00, via SIMAP.ch

**Rendu documents:**

14/04/2025 à 11h00, le cachet postal ne fait pas foi.

**Rendu maquette:**

Pas de maquette à rendre

**Type de procédure:**

Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

**Genre de prestations / type de mandats:**

Mandat d'architecte avec fonction de planificateur général

**Description détaillée des prestations / du projet:**

Mandat d'architecte avec fonction de planificateur général pour la rénovation de la Grande Salle d'Ollon.

Le Maître d'Ouvrage prévoit de confier les missions complètes des phases SIA 32, 33, 41, 51, 52 & 53 au soumissionnaire du présent marché ayant déposé l'offre la plus avantageuse.

**Communauté de mandataires:**

Non admise.

**Sous-traitance:**

Non admise.

**Mandataires préimpliqués:**

Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

**Comité d'évaluation ou Jury:**

- Mme JUFER Sally Ann, Commune d'Ollon, Municipal, en charge des Bâtiments et Domaines.
- M. MOREX Jean-Christophe, Commune d'Ollon, Ingénieur Communal.
- M. VOISARD Yann, Commune d'Ollon, Responsable du Service des bâtiments.
- M. CLAIRE Olivier, DOUTAZ SA, organisateur de la procédure, ingénieur civil.
- M. DOUTAZ Mathieu, DOUTAZ SA, organisateur de la procédure (suppléant).

**Conditions de participation:**

Aucune

**Critères d'aptitude:**

Critères 2.1, 2.2 et 3.2 des critères d'adjudication.

**Critères d'adjudication / de sélection:**

1. Coûts - pondération 50%;
  - 1.1 Montant de l'offre - pondération 40%;
  - 1.2 Temps consacré - pondération 10%;
2. Organisation du soumissionnaire - pondération 25%;
  - 2.1 Ressources & disponibilités - pondération 10%;
  - 2.2 Qualification des personnes-clés - pondération 10%;

2.3 Répartition des tâches & responsabilités - pondération 5%;

3. Références du soumissionnaire - pondération 20%;

3.1 Type de projet - pondération 5%;

3.2 Références de transformations - pondération 5%;

3.3 Coûts de l'ouvrage - pondération 5%;

3.4 Phases SIA réalisées - pondération 5%;

4. Qualité de l'offre - pondération 5%;

Le barème des notes est de 0 à 5. Le critère du prix (1.1) est noté selon la méthode T200 du Guide romand des marchés publics. Le critère du temps consacré (1.2) est noté selon la méthode T400 du Guide romand des marchés publics.

**Indemnités / prix:**

Aucune

# Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

## Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est détaillée.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation ou exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art.21a OMP (1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP (2019).
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).

## Manques de l'appel d'offres:

- Les conditions de participation devraient être clarifiées en précisant la nécessité ou non d'être porteur ou porteuse d'un diplôme ou un autre titre de reconnaissance.
- Les modalités de rendu et d'appréciation du critère de qualité technique de l'offre (4.) ne sont pas indiqués.

Contacté par l'OMPr, l'organisateur n'a pas répondu.

## Observations de l'OMPr:

- L'OMPr se réjouit que le dossier se réfère au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- Enfin, l'OMPr se réjouit que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage bénéficie d'un regard extérieur de par l'appui d'une personne externe dans le collège d'évaluation.

## Évaluation de l'OMPr:



---

**sia**

société suisse des ingénieurs et des architectes  
coordination romande

**CRAIA**

Conférence Romande des Associations,  
d'Ingénieurs et d'Architectes